

Document d'objectifs Natura 2000

« Sites de la Seine-Saint-Denis »

Parc départemental de la Haute-Ile

Zone de Protection Spéciale FR 1112013

Février 2011



SOMMAIRE

■ DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

1. Périmètres d'inventaire et de protection du patrimoine naturel
2. Occupation du sol
3. Fiches avifaune
4. Cartographies des habitats avifaunistiques
 - Bondrée apivore, migration
 - Busard cendré, nidification
 - Busard Saint-Martin, hivernage
 - Busard Saint-Martin, migration
 - Gorgebleue à miroir, migration
 - Hibou des marais, hivernage
 - Hibou des marais, migration
 - Martin-pêcheur d'Europe, nidification
 - Pie-grièche écorcheur, migration
 - Sterne pierregarin, nidification

■ DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

1. Présentation du site
2. Foncier de la ZPS et planification urbaine
 - 2.1 Propriété foncière
 - 2.2 Planification urbanistique
 - 2.3 Projets urbains
3. Infrastructures urbaines
 - 3.1 Servitudes d'utilité publique
 - 3.2 Infrastructures de transport
4. Fonctionnement du parc
 - 4.1 Equipements existants
 - 4.2 Equipements en projet
5. Fréquentation moyenne parc

■ SYNTHÈSE DES ENJEUX

1. Hiérarchisation des enjeux par espèce et par milieu
2. Enjeux écologiques
3. Synthèse des enjeux écologiques
4. Couplage des enjeux écologiques et de la fréquentation

DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

1. Périmètres d'inventaires et de protections du patrimoine naturel

2. Occupation du sol

3. Fiches avifaune

4. Cartographies des habitats avifaunistiques

- Bondrée apivore, migration
- Busard cendré, nidification
- Busard Saint-Martin, hivernage
- Busard Saint-Martin, migration
- Gorgebleue à miroir, migration
- Hibou des marais, hivernage
- Hibou des marais, migration
- Martin-pêcheur d'Europe, nidification
- Pie-grièche écorcheur, migration
- Sterne pierregarin, nidification

1. Périmètres d'inventaires et de protections du patrimoine naturel

- Zone de Protection Spéciale Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis, arrêté 04/2006.
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I, «Plaine inondable de la Haute-Ile» (166 ha), 2010.

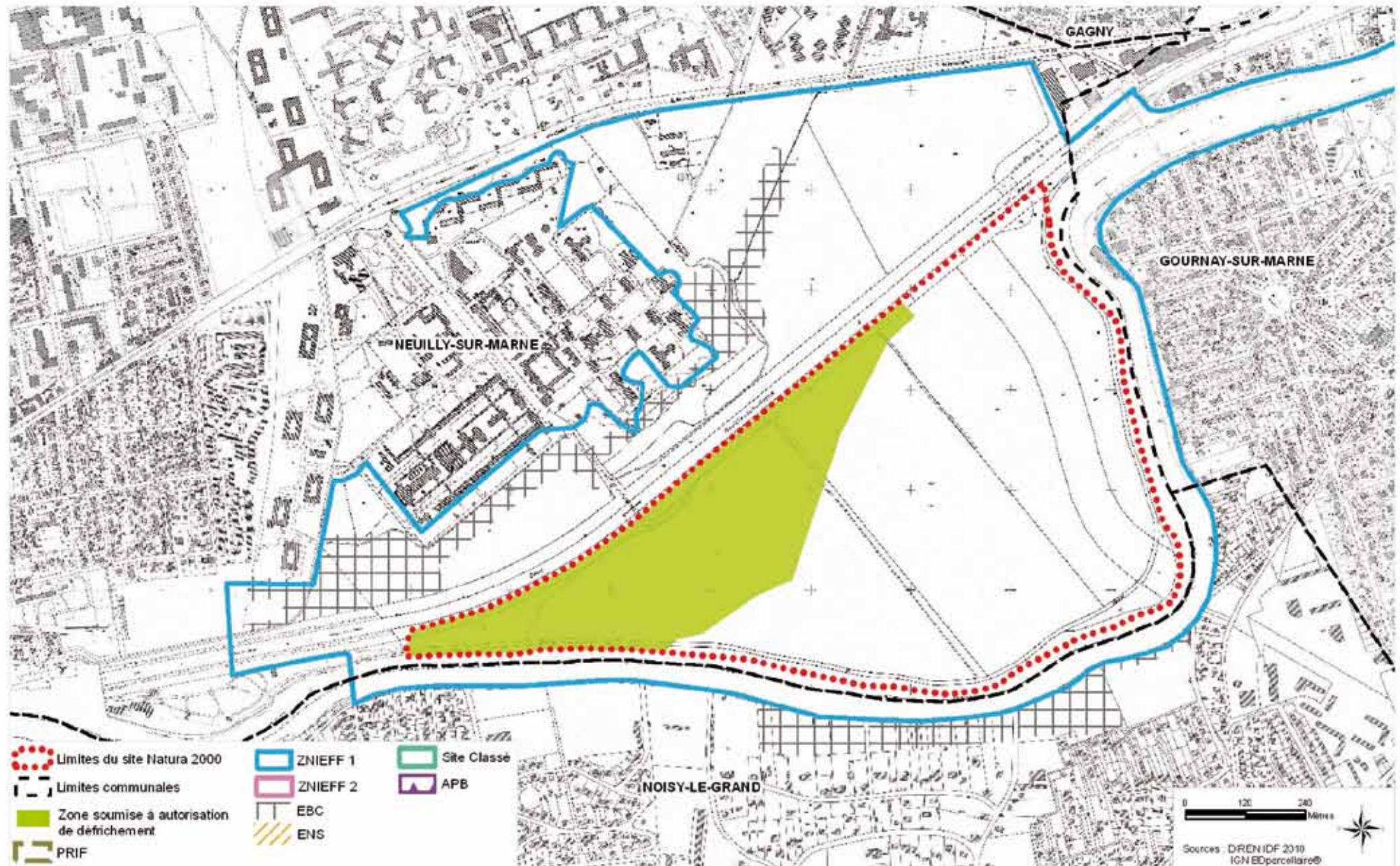
Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112013 : Zone de Protection Spéciale "Sites de la Seine-Saint-Denis"



**PERIMETRES D'INVENTAIRE ET DE PROTECTION
DU PATRIMOINE NATUREL**

PARC DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-ILE

Date de mise à jour : 18/11/10



2. Occupation du sol

OCCUPATION DU SOL PAR TYPE DE MILIEUX				
	Surface dans l'entité (ha)	Pourcentage dans l'entité (%)	Surface dans la ZPS (ha)	Pourcentage dans la ZPS (%)
Milieux humides	18,2	23,6	51,1	4,4
Eau libre courante	0,8	1,1	0,8	0,1
Eau libre stagnante permanente	8,6	11,1	32,1	2,7
Eau libre stagnante permanente et milieu humide			0,1	0
Eau libre stagnante temporaire			0,2	0
Milieu humide			2,8	0,2
Milieu humide à gravières	0,1	0,2	0,1	0
Milieu humide à roselière			3,5	0,3
Prairie humide	8,3	10,7	10,9	0,9
Prairie humide et fourré arbustif	0,3	0,4	0,5	0
Milieux forestiers	18,1	23,5	611,6	52,2
Boisement de conifères jeunes			17,8	1,5
Boisement de conifères jeunes et boisement de feuillus jeunes			4,9	0,4
Boisement de conifères matures			0,1	0
Boisement de feuillus jeunes	14,5	18,8	299,9	25,6
Boisement de feuillus jeunes et boisement de conifères jeunes			11,6	1
Boisement de feuillus jeunes et fourré arbustif			3,6	0,3
Boisement de feuillus jeunes et pelouse de parc			1,5	0,1
Boisement de feuillus jeunes et prairie sèche			6,8	0,6
Boisement de feuillus matures			242,3	20,7
Boisement de feuillus matures et pelouse de parc			0,3	0
Jeune plantation d'arbres			13,6	1,2
Jeune plantation d'arbres et prairie sèche			1,2	0,1
Ripisylve	3,6	4,7	7,1	0,6
Ripisylve et eau libre courante			1	0,1

Pelouses et cultures	0,2	0,3	164,8	14,1
Pelouse de parc	0,2	0,3	149,3	12,8
Pelouse de parc et boisement de feuillus jeunes			2,2	0,2
Pelouse de parc et boisement de feuillus matures			1,9	0,2
Pelouse de parc et fourré arbustif			0,1	0
Pelouse de parc et jeune plantation d'arbres			0,9	0,1
Zone de culture			10,3	0,9
Zone de culture et prairie sèche			0,1	0
Milieux ouverts	35,7	46,3	222,2	19
Clairière			3,3	0,3
Clairière et zones de culture			0,1	0
Fourré arbustif	1,3	1,7	47	4
Fourré arbustif et boisement de conifères jeunes			1,5	0,1
Fourré arbustif et boisement de feuillus jeunes	0,4	0,5	9,2	0,8
Fourré arbustif et clairière			2,6	0,2
Fourré arbustif et pelouse de parc			0,1	0
Fourré arbustif et prairie humide	28	36,3	28	2,4
Fourré arbustif et prairie sèche			16,4	1,4
Prairie			2,1	0,2
Prairie améliorée	4,4	5,7	11,3	1
Prairie sèche	1,5	2	94,5	8,1
Prairie sèche et boisement de feuillus jeunes			0,9	0,1
Prairie sèche et fourré arbustif			4,4	0,4
Prairie sèche et jeune plantation d'arbres			0,3	0
Prairie sèche et pelouse de parc			0,5	0
Autres (zones non végétalisées)	4,9	6,3	121,1	10,3
Total	77,1	100	1170,8	100

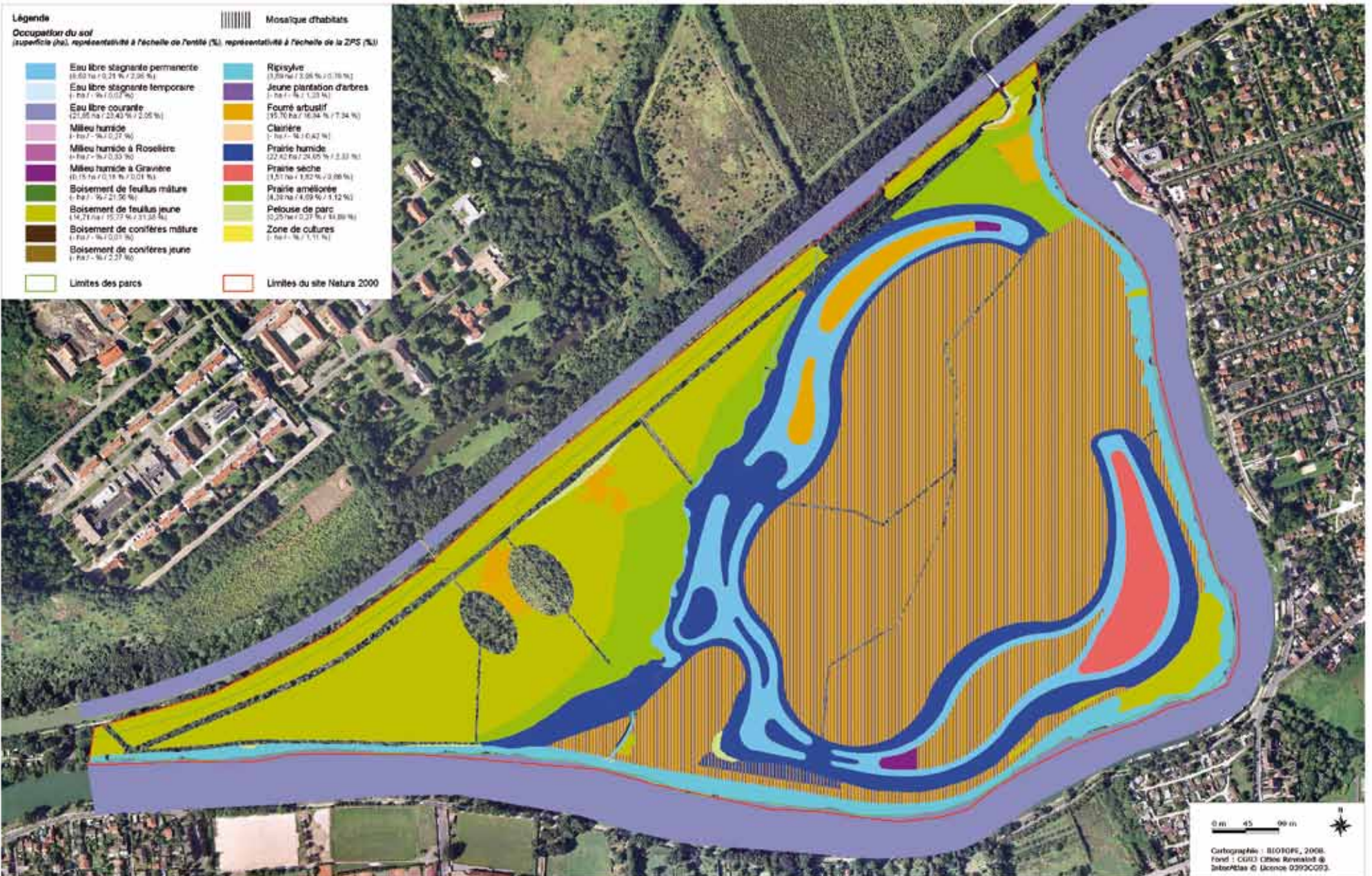
Document d'objectifs du site Natura 2000 FR 112013 : Zone de protection spéciale "Sites de la Seine Saint Denis"



OCCUPATION DU SOL

Date de mise à jour : 08/12/2009

PARC DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-ILE



3. Fiches avifaune

OISEAUX INSCRITS A L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE « OISEAUX »

Bondrée apivore
(*Pernis apivorus*, Linnaeus, 1758)

Statut : Territoire de chasse.

Localisation / Habitat de l'espèce : Friche centrale. L'espèce est susceptible d'utiliser la mosaïque de milieux présents sur le parc.

Etat de la population : Observations d'individus sur les secteurs boisés, arbustifs et ouverts du site (2003 et 2005, BARTH, 2007, PATRIMONIO, 2010).

Menaces potentielles : Dérangement, diminution de ses ressources alimentaires, destruction des grands arbres susceptibles d'accueillir une aire, fermeture des milieux.

Busard cendré
(*Circus pygargus*, Linnaeus, 1758)

Statut : Migrateur occasionnel.

Localisation / Habitat de l'espèce : Pas d'information précise compte tenu des observations de l'espèce en vol au-dessus du site.

Etat de la population : Un individu observé en migration active en 2001 et 2002. Le busard cendré a été observé de manière exceptionnelle sur ce site, et dans chaque cas en migration active (vol au-dessus du site).

Menaces potentielles : Sans objet compte tenu de la présence anecdotique de l'espèce sur ce site.

Busard Saint-Martin
(*Circus cyaneus*, Linnaeus, 1758)

Statut : Hivernant occasionnel et migrateur occasionnel.

Localisation / Habitat de l'espèce : En hivernage, le Busard Saint-Martin marque une préférence pour les formations herbacées denses et buissonnantes, de la friche centrale. Il est possible que les opérations de gestion, réalisées pour ouvrir les milieux au sein de la friche centrale, aient défavorisé la présence de l'espèce à partir de 2003. Toutefois, elle est susceptible à terme de favoriser le retour de l'espèce. En migration, l'espèce fait également halte dans la friche centrale. L'espèce peut chasser sur l'ensemble du site.

Etat de la population : L'espèce est notée en migration en 2000, mais sans indication du nombre d'individus. Un à deux individus sont hivernants en 2002. Un individu est noté de passage en migration pré-nuptiale en 2003. L'espèce, considérée comme régulièrement présente sur la période 2000-2003, n'a plus été observée depuis 2003.

Menaces potentielles : Dérangement en hivernage, diminution des ressources alimentaires (micromammifères).

Gorgebleue à miroir
(*Luscinia svecica*, Linnaeus 1758)

Statut : Migrateur occasionnel.

Localisation / Habitat de l'espèce : La Marne et ses berges. Abords boisés et buissonnants de la Marne.

Etat de la population : Un individu observé en 2000.

Menaces potentielles : Sans objet.

Hibou des marais
(*Asio flammeus*, Linnaeus, 1758)

Statut : Migrateur occasionnel et hivernant potentiel.

Localisation / Habitat de l'espèce : Friche centrale. Le Hibou des marais fréquente les milieux ouverts herbacés. Les surfaces considérables de ce type de milieu sur le site sont favorables à une présence régulière de l'espèce, même si les aménagements en cours sont susceptibles de créer un dérangement temporaire limitant les possibilités d'hivernage.

Etat de la population : Un individu observé à proximité du chemin principal de la friche centrale en 2001, trois individus en migration postnuptiale en 2003. Le Hibou des marais n'a plus été observé sur le site depuis 2003.

Menaces potentielles : Dérangement de l'espèce.

Martin-pêcheur d'Europe
(*Alcedo atthis*, Linnaeus, 1758)

Statut : Nicheur régulier.

Localisation / Habitat de l'espèce : Berges de la Marne en amont, canal de Chelles, plans d'eau du parc. Les berges en rive droite de la Marne sont naturelles mais leur profil n'est actuellement pas favorable à la nidification. La dynamique de la rivière peut favoriser le maintien de zones de sol dénudé recherchées pour le creusement du terrier. Les nombreux arbres de la ripisylve offrent des branches qui constituent autant de postes d'affût pour la chasse.

Etat de la population : un couple nicheur depuis plusieurs années (Biotope, 2001 ; BARTH, 2007). Ce sont les berges situées à l'est, en amont de la Marne, qui semblent abriter ce couple (CORIF, comm. pers. ; HEPIEGNE, 2010).

Menaces potentielles : Variations du niveau de la Marne en période de reproduction et remous provoqués par le passage de bateaux.

Pie-grièche écorcheur
(*Lanius collurio*, Linnaeus, 1758)

Statut : Migrateur occasionnel (espèce anciennement nicheuse).

Localisation / Habitat de l'espèce : Friche centrale. Les ouvertures réalisées en 2004 dans les milieux buissonnants et herbacés denses se sont avérées favorables à plusieurs espèces, dont la Pie-grièche écorcheur. La femelle observée cette même année l'a été en limite entre des zones de friche ancienne et des secteurs restaurés.

Etat de la population : La Pie-grièche écorcheur est mentionnée sur ce parc en 2000. Un couple est signalé en 2001. 1 mâle observé en 2005 et 1 femelle observée en 2006 (BARTH, comm. pers.).

Menaces potentielles : Dynamique de colonisation naturelle des prairies par les fourrés arbustifs et les boisements, dérangement par les promeneurs (chiens).

Sterne pierregarin
(*Sterna hirundo* Linnaeus, 1758)

Statut : Nicheur certain récent. Territoire de chasse associé à des zones de nidification proches (observations de 2001 à 2010). Un jeune à l'envol en 2010 (HESPIEGNE, 2010).

Localisation / Habitat de l'espèce :

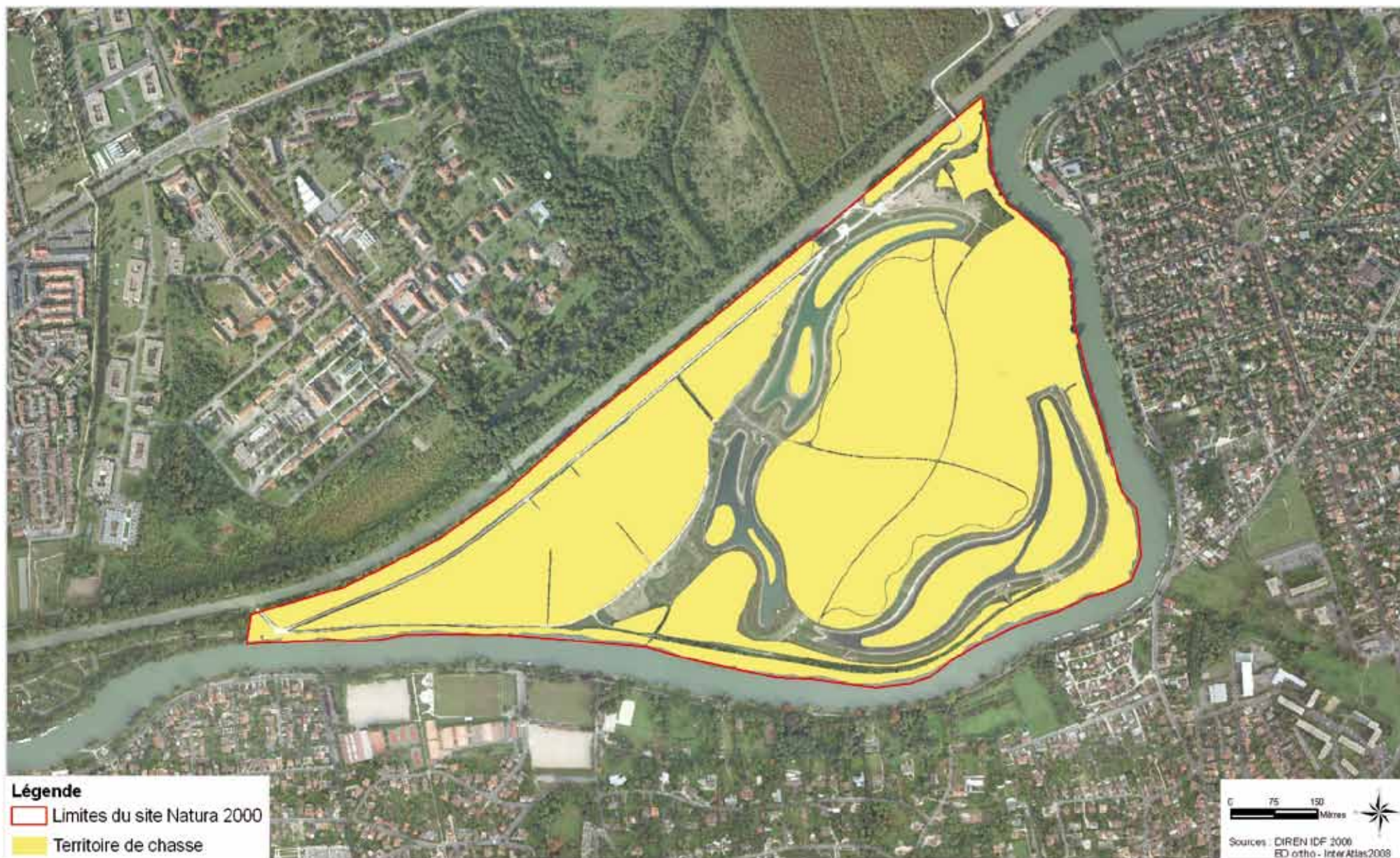
- Zone de nidification : îlot terreux et caillouteux créé par des travaux de curage d'un chenal, à proximité des berges de la Marne.
 - Zone de chasse : les plans d'eau et la Marne à proximité.
- Rivières et plans d'eau ; îles avec des plages de galets, bancs terreux ; parfois habitats de substitution (radeau à sternes).

Etat de la population : 1 couple nicheur et quelques individus de passage.

Menaces potentielles :

- Les pollutions accidentelles des eaux des plans d'eau et des rivières qui limitent la ressource alimentaire disponible.
- La variation du niveau de l'eau entre mai et août.
- Le dérangement et les risques de prédation (promeneurs, chiens, rats...).

Date de mise à jour : 21/10/10



Date de mise à jour : 21/10/10



Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112013 : Zone de Protection Spéciale "Sites de la Seine-Saint-Denis"

SEINE-SAINT-DENIS
Département

HABITATS DU BUSARD SAINT-MARTIN

PARC DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-ILE

Date de mise à jour : 21/10/10



Date de mise à jour : 21/10/10



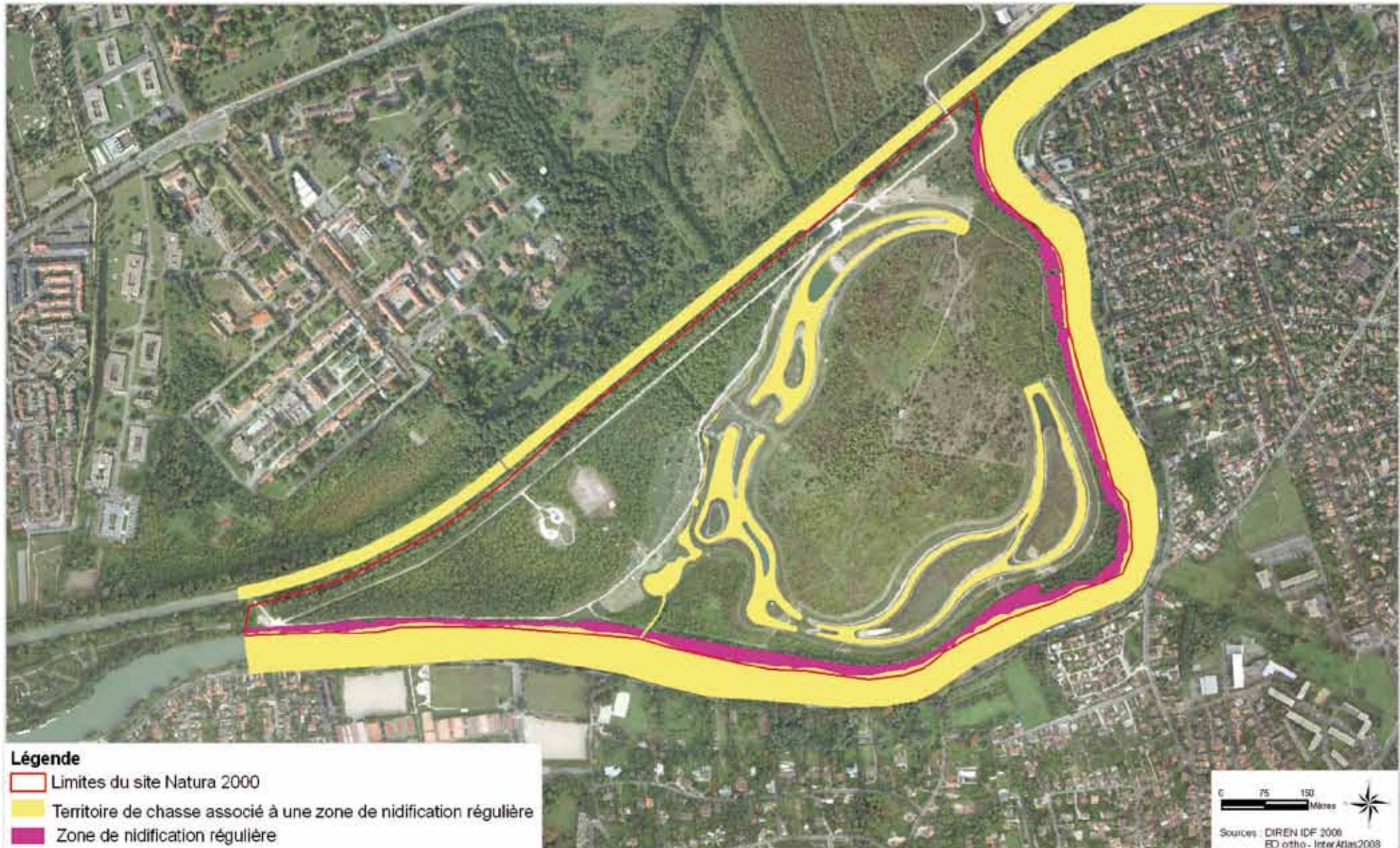
Date de mise à jour : 21/10/10



Date de mise à jour : 21/10/10



Date de mise à jour : 21/10/10



Date de mise à jour : 21/10/10



Date de mise à jour : 08/11/10



DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

1. Présentation du site

2. Foncier de la ZPS et planification urbaine

2.1 Propriété foncière

2.2 Planification urbanistique

2.3 Projets urbains

3. Infrastructures urbaines

3.1 Servitudes d'utilité publique

3.2 Infrastructures de transport

4. Fonctionnement du parc

4.1 Equipements existants

4.2 Equipements en projet

5. Fréquentation moyenne du parc

1. Présentation du site

Situé au sud du département de la Seine-Saint-Denis, à une dizaine de kilomètres à l'est de Paris, le parc départemental de la Haute-Ile s'étend sur 65 hectares environ d'anciennes terres agricoles entre la Marne au sud et à l'est, et le canal de Chelles au nord. Cet espace est localisé sur la commune de Neuilly-sur-Marne et est limitrophe avec les communes de Noisy-le-Grand et de Gournay-sur-Marne, dont il est séparé par la Marne. Les terrains sont la propriété du Département de la Seine-Saint-Denis, qui en 1997, poursuit l'idée d'y créer une base de loisirs.

Finalement, le projet est complètement repensé dans l'objectif de créer un parc à forte vocation écologique. L'un des principaux principes de l'aménagement a été la création des « îles sur l'île » afin de restaurer des écosystèmes susceptibles d'accueillir différentes espèces d'oiseaux, de plantes et d'insectes. L'aménagement et le type de gestion réalisés sur le parc départemental de la Haute-Ile ont permis l'accueil d'une centaine d'espèces d'oiseaux, parmi lesquels on trouve certaines espèces protégées par la directive « Oiseaux », permettant ainsi l'intégration de ce parc au sein du multi-site Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis.

2. Foncier de la ZPS et planification urbaine

2.1 Propriété du foncier

Les terrains du parc départemental de la Haute-Ile appartiennent au Conseil général de la Seine-Saint-Denis pour leur majorité (64,88 ha) depuis la décentralisation. Depuis peu, l'emprise de la future autoroute A103 est devenue également la propriété départementale.

Seules trois parcelles en limite nord de la ZPS appartiennent à l'hôpital psychiatrique de Ville Evrard.

Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112013 : Zone de Protection Spéciale "Sites de la Seine-Saint-Denis"

seine saint denis
Département

PROPRIETE FONCIERE

PARC DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-ILE

Date de mise à jour : 26/10/10



2.2 Planification urbanistique sur le site Natura 2000 et en limite proche

■ Au sein de la ZPS :

Commune	Zonage	Destination des sols particulière	Emprise au sol (ou COS)	Hauteur maximum de construction	Espace libre et plantations
Neuilly-sur-Marne	Nn : espace naturel classé en zone Natura 2000.	Constructions à destination de commerces et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêts collectifs liés à la fréquentation des parcs.	L'emprise au sol est de 5% maximum par unité foncière.	6 m (hors constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif).	Quelques préconisations environnementales et paysagères.

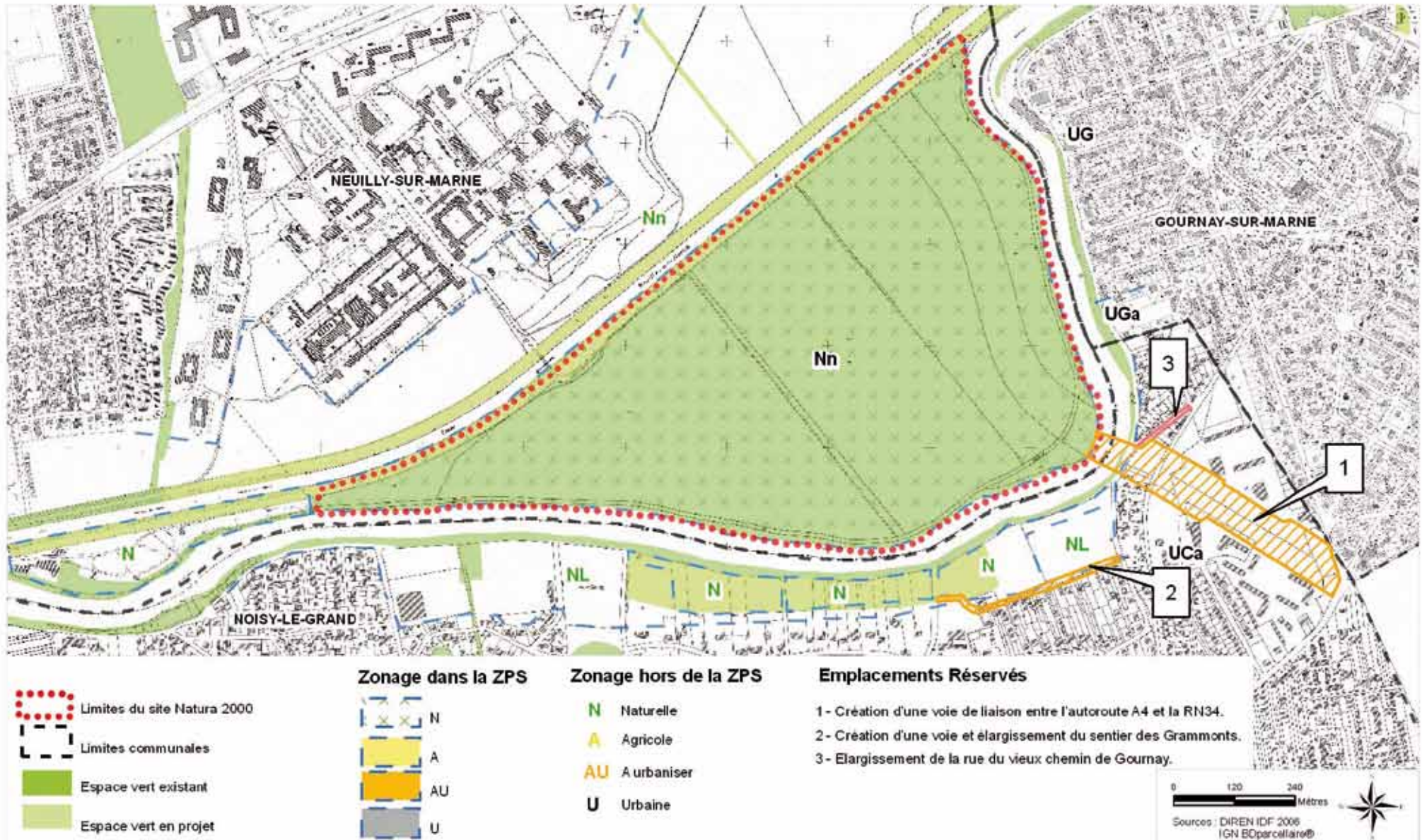
■ Aux abords de la ZPS :

Commune	Zonage	Destination des sols particulière	Emprise au sol (ou COS)	Hauteur maximum de construction	Espace libre et plantations
Neuilly-sur-Marne	N : espace naturel.	Constructions à destination de commerces, installations nécessaires aux services publics ou d'intérêts collectifs liés à la fréquentation des parcs, aires de stationnement.	L'emprise au sol est de 5% maximum par unité foncière.	6 m (hors constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif).	Quelques préconisations environnementales et paysagères.
Gournay-sur-Marne	UG : zone résidentielle.	Construction de parkings, postes de peintures, dépôts d'hydro carburants.	L'emprise au sol est de 40% maximum par unité foncière et le COS est de 0,45.	12 m	40 % minimum d'espaces plantés par unité foncière (dont 25 % d'un seul tenant). Aucune préconisation n'est faite concernant la végétalisation du bâti.
	UGa : zone résidentielle.		L'emprise au sol est de 40% maximum par unité foncière et le COS est de 0,35.	12 m	40 % minimum d'espaces plantés par unité foncière (dont 25 % d'un seul tenant). Aucune préconisation n'est faite concernant la végétalisation du bâti.
Noisy-le-Grand	N et NL : zones naturelles.	Constructions légères et aires de stationnement d'intérêt collectif ou liés au fonctionnement des activités.			Peu de préconisations.
	UCa : zone urbaine.	Installations classées pour la protection de l'environnement.	Le COS est de 0,4.	4 m	30 % minimum d'espaces plantés par unité foncière (accompagnés de préconisations paysagères).

■ **Emplacements Réservés :**

N°	Commune	Nom	Echelle	Maître d'ouvrage	Calendrier	Faisabilité
1	Noisy-le-Grand	Création d'une voie de liaison entre l'autoroute A4 et la RN34.	Départementale	Etat	Projet	Cette voie de liaison correspond au projet de l'A103, aujourd'hui totalement remis en question. Cet emplacement réservé est aujourd'hui destiné au passage d'un TCSP, qui est également programmé au projet de SDRIF de 2008. De même, cette zone pourrait être vouée à l'urbanisation de façon à retisser les zones urbaines positionnées de part et d'autre de cet espace.
2	Noisy-le-Grand	Création d'une voie et élargissement bilatéral à 10m du sentier des Grammonts entre l'allée des Belles Vues et la rue du réseau Robert Keller.	Communale	Commune	Projet	Forte
3	Noisy-le-Grand	Elargissement unilatéral sud à 10m de la rue du Vieux Chemin de Gournay entre le quai de la Marne et la rue des Prés de Noisy.	Communale	Commune	Projet	Forte

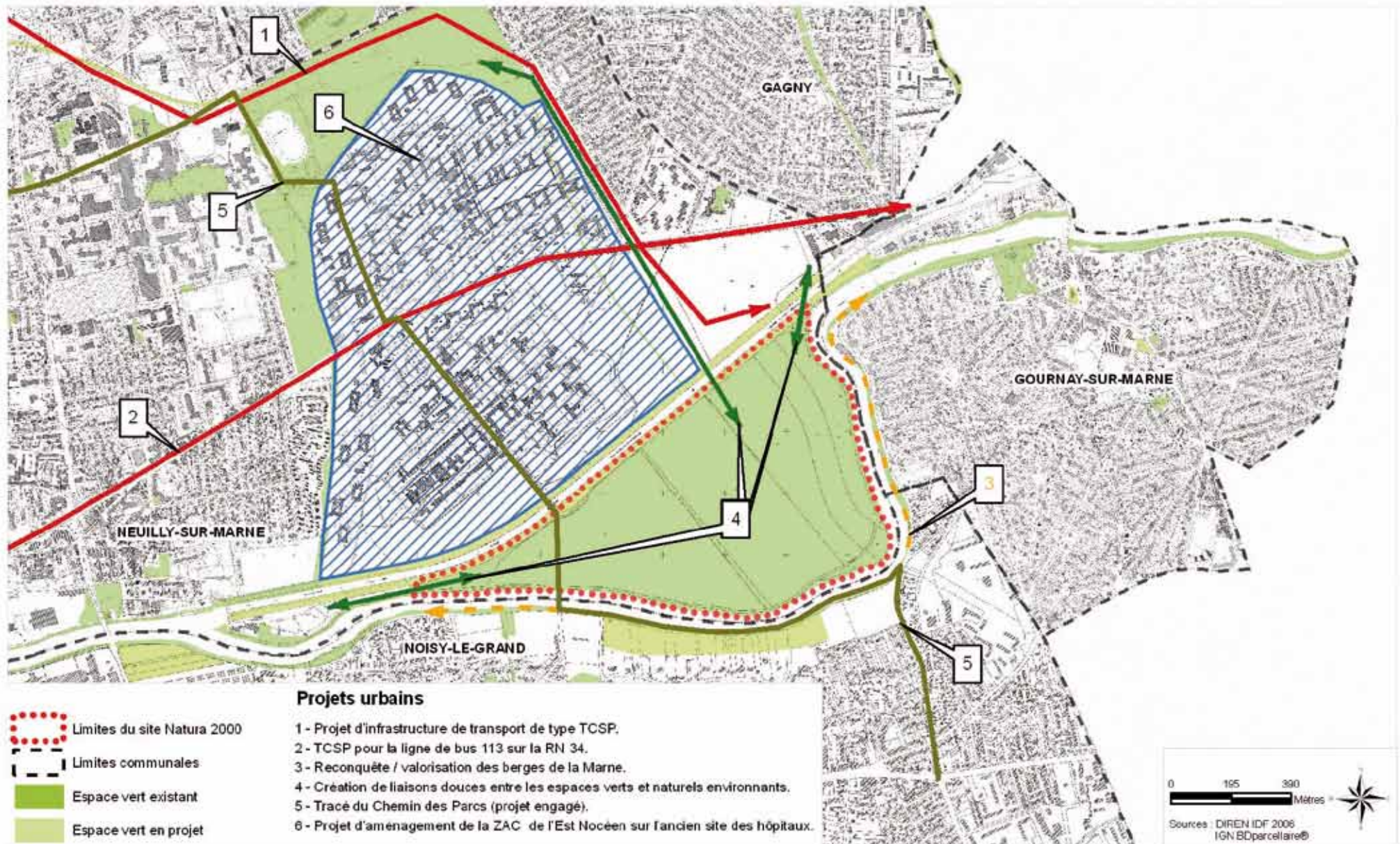
Date de mise à jour : 29/09/10



2.3 Projets urbains sur le site Natura 2000 et en limite proche

N°	Commune	Nom du projet	Descriptif du projet	Echelle	Maître d'ouvrage	Calendrier	Faisabilité
1	Neuilly-sur-Marne	Projet d'infrastructure de transport de type TCSP.	Ce projet inscrit dans le PADD de la commune s'inscrit sur les emplacements réservés de l'A103. La commune envisage un TCSP, à l'instar de ce que propose le projet de SDRIF de 2008 (version de la Région Ile-de-France). L'Etat envisage également de vouer une partie de ces espaces réservés à l'urbanisation.	Intercommunale	Cela dépendra du type de projet envisagé.	Projet	Encore à l'étude, à savoir que le projet de l'A103 n'est pas encore totalement exclu. En effet, l'Etat n'a pas levé l'emplacement réservé y afférent.
2	Neuilly-sur-Marne	TCSP pour la ligne de bus 113 sur la RN34.	Ligne Neuilly-Plaisance/Gagny.	Intercommunale	Cela dépendra du type de projet retenu.	Projet	Ce projet est proposé dans le PADD du PLU encore non approuvé.
3	Noisy-le-Grand	Reconquête / valorisation des berges de la Marne.	Cette orientation d'aménagement s'inscrit dans les objectifs du projet de Chemin des Parcs.	Intercommunale	Département, Communes, Comité Départemental de Tourisme de la Seine-et-Marne	Projet	Forte
4	Neuilly-sur-Marne	Création de liaisons douces entre les espaces verts et naturels environnants.	Pour renforcer l'ambiance paysagère « verte » de la commune, des coulées vertes seront créées ou renforcées. Ces coulées vertes seront préférentiellement plantées d'essences régionales fructifères, adaptées au nourrissage de la faune locale. Cette orientation d'aménagement s'inscrit totalement dans le projet de Chemin des Parcs.	Départementale	Département et Commune	Projet	Ce projet est proposé dans le PADD du PLU encore non approuvé.
5	Neuilly-sur-Marne	Tracé du Chemin des Parcs entre le parc du Croissant Vert et le Bois Saint-Martin.	Cet aménagement vise à créer sur l'ensemble du territoire départemental un réseau de trame verte reliant les grands espaces verts entre eux et améliorant la transition ville / espace vert.	Départementale	Département	Projet engagé sur la commune de Noisy-le-Grand.	Ce tracé a été élaboré en concertation avec la commune et demeure en attente de validation du conseil municipal. Ce projet est cohérent avec les orientations du PADD relatives à la création de liaisons douces. Cet aménagement a également été pris en compte dans le projet de la ZAC de l'Est Nocéen.
6	Neuilly-sur-Marne	Projet d'aménagement de la ZAC de l'Est Nocéen sur l'ancien site des hôpitaux.	Le programme de 445 000 m ² de SHON prévoit notamment l'accueil d'entreprises innovantes, d'habitats, d'équipements de formation dans le domaine de la santé et du social, la réalisation de bâtiments HQE au sein d'un éco-quartier, ...	Communale	Commune	Projet	Forte

Date de mise à jour : 30/09/10



3. Infrastructures urbaines

3.1 Servitudes d'utilité publique

L'espace de la Haute-Ile est en cas de débit important une zone d'inondation de la Marne et du canal de Chelles. Le territoire du parc est soumis à un Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Marne.

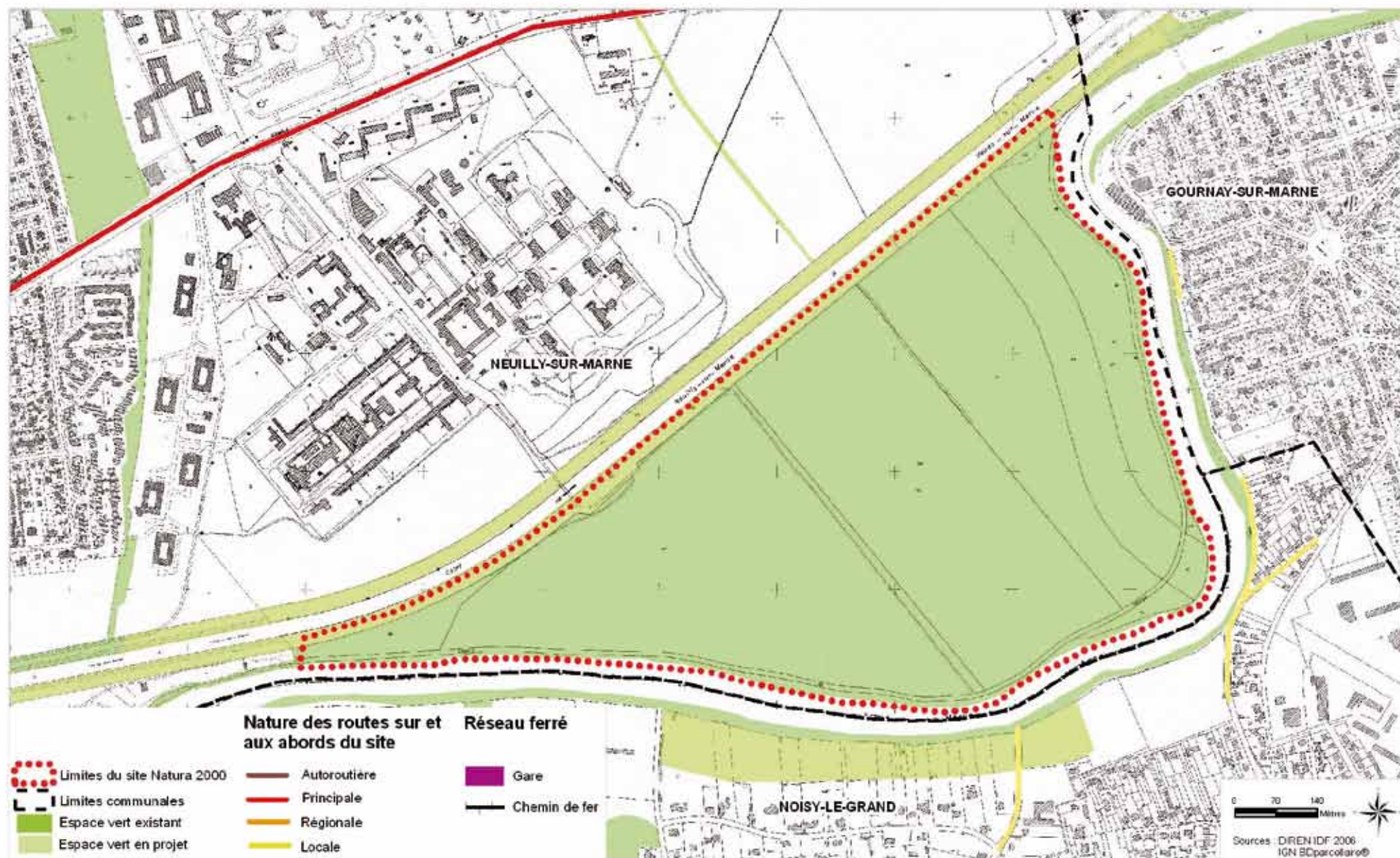
Selon le Plan d'Occupation des Sols de Neuilly-sur-Marne de 2002, le site doit respecter les obligations liées à la servitude de halage (9,75 m) et de marchepied (3,25 m), régis par le code du Domaine Public Fluvial et de la Navigation Intérieure. Celui-ci régleme les constructions, les plantations et les édifications de clôtures.

3.2 Infrastructures de transport

A l'image de nombreuses villes de l'est parisien, la commune de Neuilly-sur-Marne bénéficie d'une bonne accessibilité routière grâce à la proximité des autoroutes (A4 et A104) et au passage de routes nationales (RN34 et RN370). Sa desserte par les transports en commun est d'avantage limitée : elle n'accueille pas de gare sur son territoire, même si plusieurs stations sont proches (RER A à Neuilly-Plaisance et RER E à Chelles). Le projet de Schéma Directeur de la Région Ile-de-France, adopté en septembre 2008 par le Conseil régional, prévoit le renforcement de l'accessibilité de la commune par les transports en commun.

Le réseau routier autour du parc est constitué essentiellement de routes de desserte locale. Les voies d'eau, le canal de Chelles et la Marne forment des frontières naturelles, et aucun axe de circulation routier ne pénètre le parc. Les routes nationales, la RN34 au nord et la RN370 au sud, sont relativement éloignées de l'entité. Seules quelques voies locales passent à proximité, il s'agit des chemins de halage du canal et du quai de Marne sur le territoire de Noisy-le-Grand.

Date de mise à jour : 07/10/10



Date de mise à jour : 07/10/10



4. Fonctionnement du parc

4.1 Equipements existants

■ Aires d'accès réservé :

Après plusieurs travaux d'aménagement, environ 25 ha ont été ouverts au public en 2008 sur les 65 ha possibles. La partie centrale, hormis les chemins, restera fermée à la pénétration du public, ou ouverte de façon modérée. Cette zone sera consacrée à l'éco-paturage et à la préservation du milieu naturel. De nombreuses découvertes archéologiques relatives à la période Néolithique (6 500 av. J-C) ont été faites sur le site. Aussi, un second espace à l'est du site restera fermé au public, en tant que chantier de fouilles archéologiques pour la recherche et la préservation des vestiges préhistoriques. Des chantiers de fouilles seront programmés à partir de 2011.

■ Aménagements « légers » :

Une aire de jeux a été aménagée à proximité de la passerelle piétonne menant à Ville-Evrard, celle-ci est déjà utilisée par les usagers.

Un chemin d'interprétation de la période mésolithique (cf. carte des projets liés au fonctionnement du parc) est déjà réalisé et ouvert au public de façon libre ou sur visites guidées. Celui-ci présente le mésolithique à travers un parcours pédagogique ponctué par la découverte du climat, de la faune, de la flore, du mode de vie des hommes de la forêt, de l'ensemble des relations entre l'homme et son environnement.

Deux aires de pique-nique sont équipées de tables et de bancs.

Un cani-parc sera ouvert à proximité du chemin de halage et de l'entrée, afin d'éviter que les animaux de compagnie ne soient lâchés au sein du site et dérangent la faune sauvage.

■ Bâtiments ou aménagements « durs » :

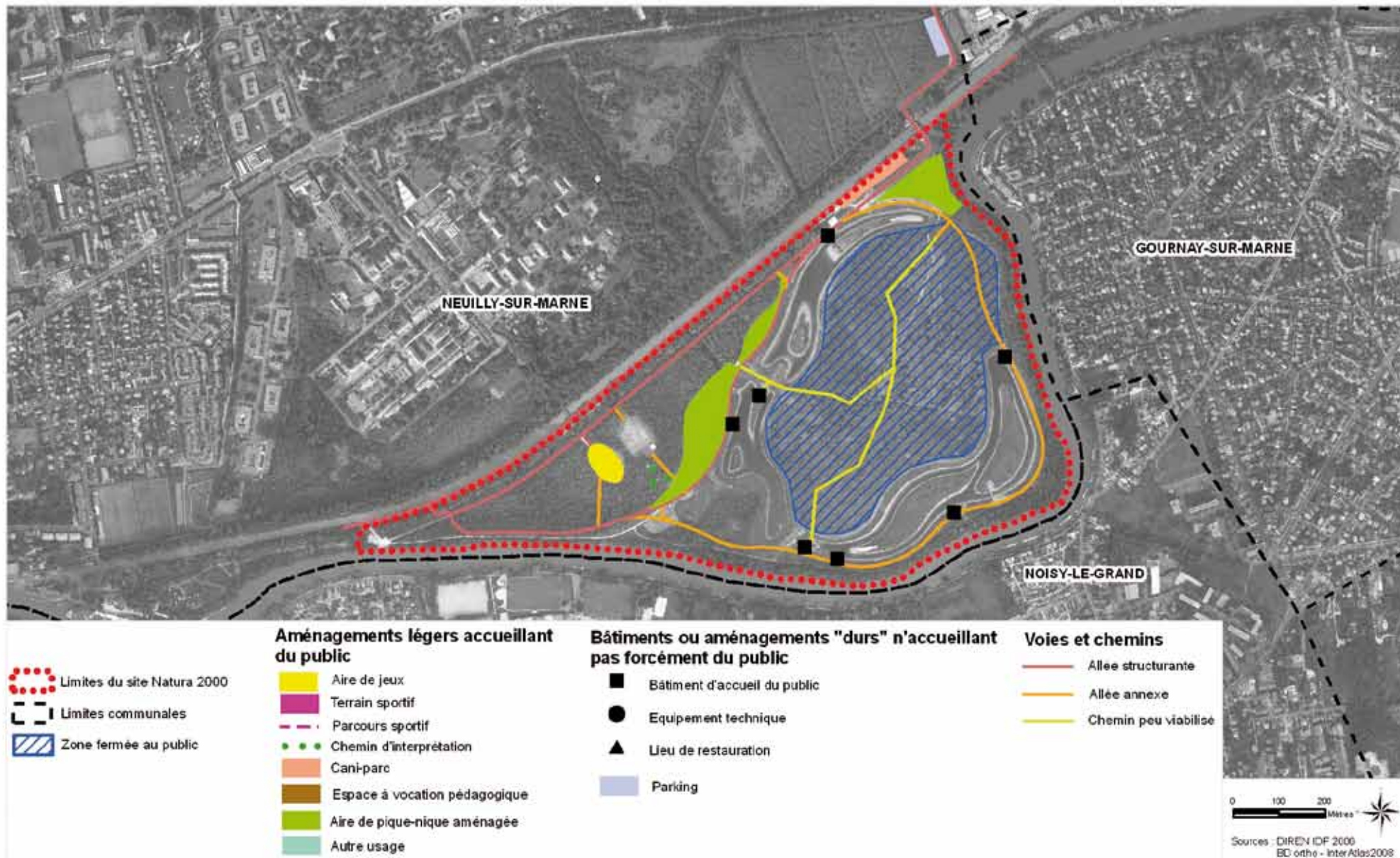
Le parking actuel provisoire est doté d'une trentaine de places.

Un parking sera aménagé (cf. carte des équipements en projet) pour répondre à la demande des usagers et étendre l'attractivité du parc au-delà de la population locale.

■ Voies et chemins :

Le site est constitué de deux allées principales menant à l'aire de jeux, aux aires de pique-nique et à l'archéosite. Les chemins secondaires sont moins larges et empierrés, se sont les chemins qui longent la ripisylve. Les chemins peu viabilisés sont étroits et en sente naturelle pour permettre aux usagers de pénétrer la zone humide tout en limitant l'impact sur le milieu.

Date de mise à jour : 11/10/10



4.2 Equipements en projet

■ Neuilly-sur-Marne :

- **Sur tout le parc** : Aménagement de tours d'observation qui permettent un accès aux paysages tout en limitant l'accès à la zone centrale du parc.
- **Réhabilitation écologique des berges de la Marne et de points de pêche**
- **Aménagement d'un archéosite**

L'aménagement de l'archéosite, en partie réalisé pour la période mésolithique, devrait être poursuivi pour la période du néolithique. Ce projet démontre une volonté de développer la mise en valeur pédagogique de la richesse archéologique du site, des milieux naturels et de l'histoire de l'homme. Des bornes signalétiques matérialisant des points d'arrêts thématiques ont déjà été mises en place. Les équipements complémentaires seront créés à partir de 2011.

■ Aménagement du chemin de halage

Aménagements doux et réhabilitation écologique du chemin de halage, le long du canal de Chelles.

■ Edification d'une passerelle sur la Marne

Création d'un ouvrage d'art pour franchir la Marne, afin de permettre l'accès du parc de la de la Haute-Ile aux piétons et cyclistes depuis la commune de Noisy-Le-Grand.

■ Réaménagement de la surverse du canal

Réaménagement de la surverse d'un fossé afin de valoriser son intérêt écologique : création d'un ruisseau planté favorable notamment aux batraciens.

■ Réhabilitation de la passerelle sur le canal de Chelles

La passerelle existante doit être rénovée pour les piétons et cyclistes. Sa restauration permettra un accès plus aisé pour les usagers du parc et un accès supplémentaire donnant directement sur l'aire de jeux et l'archéosite.

- **Création de la Maison du parc**

L'emplacement de la Maison du parc n'a pas encore été déterminé, des bâtiments de l'hôpital Ville-Evrard pourraient être réhabilités.

- **Mutualisation du parking de l'hôpital Ville-Evrard**

- **Création d'un parking de 250 places**

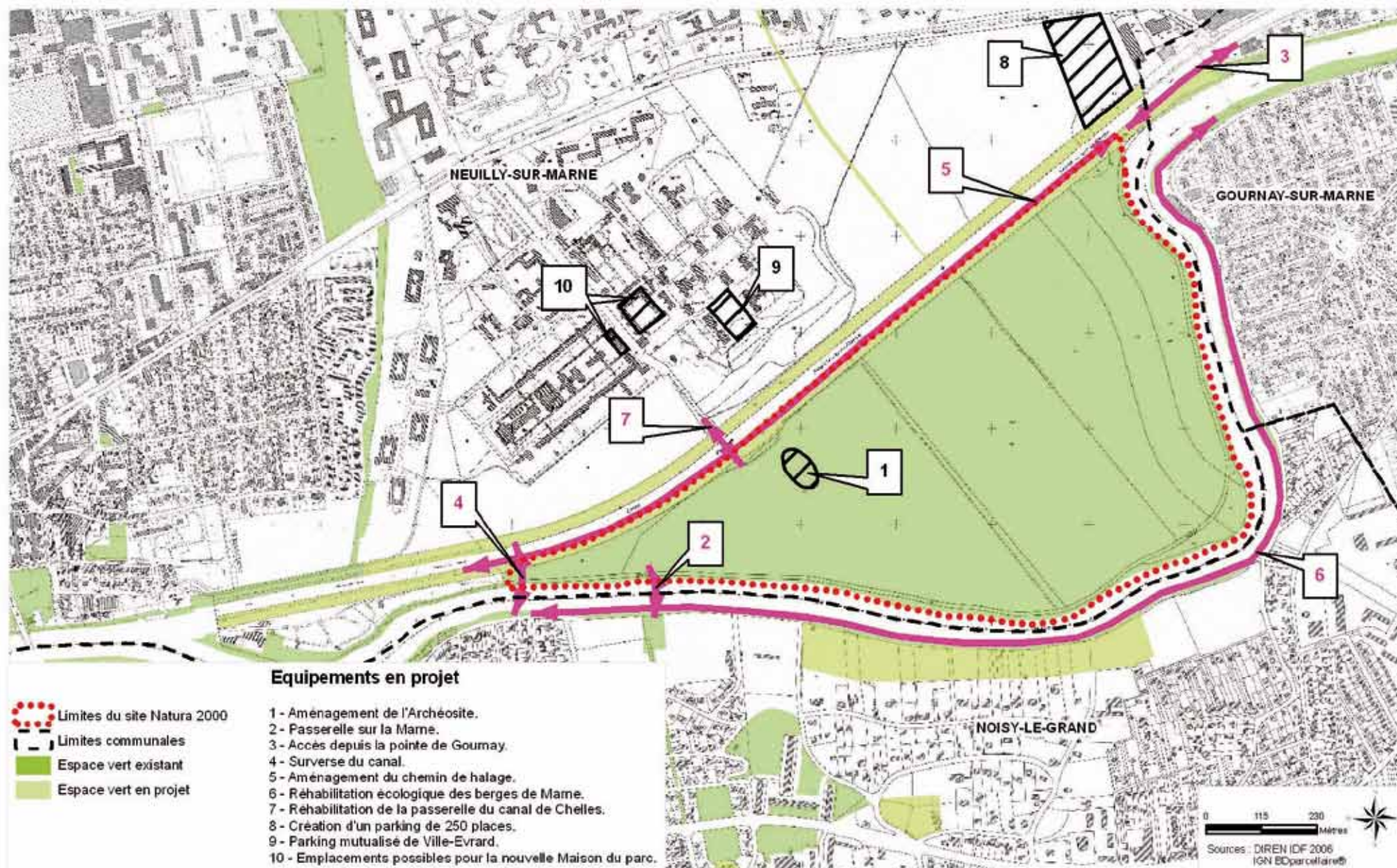
Pour faciliter l'accès au site et ouvrir son utilisation à des usagers de secteurs géographiques plus éloignés, une aire de parking proche du seul accès existant sera créée.

- **Neuilly-sur-Marne et Gournay-sur-Marne :**

- **Accès depuis la pointe de Gournay**

Sur environ 500 m entre la pointe de Gournay et l'est du parc, le chemin de halage du canal de Chelles n'est actuellement pas praticable. L'aménagement du terrain dont la commune de Gournay-sur-Marne est à la fois le propriétaire et le gestionnaire, devrait permettre de créer un passage ouvert aux habitants de Gournay-sur-Marne.

Date de mise à jour : 30/09/10



5. Fréquentation moyenne du parc

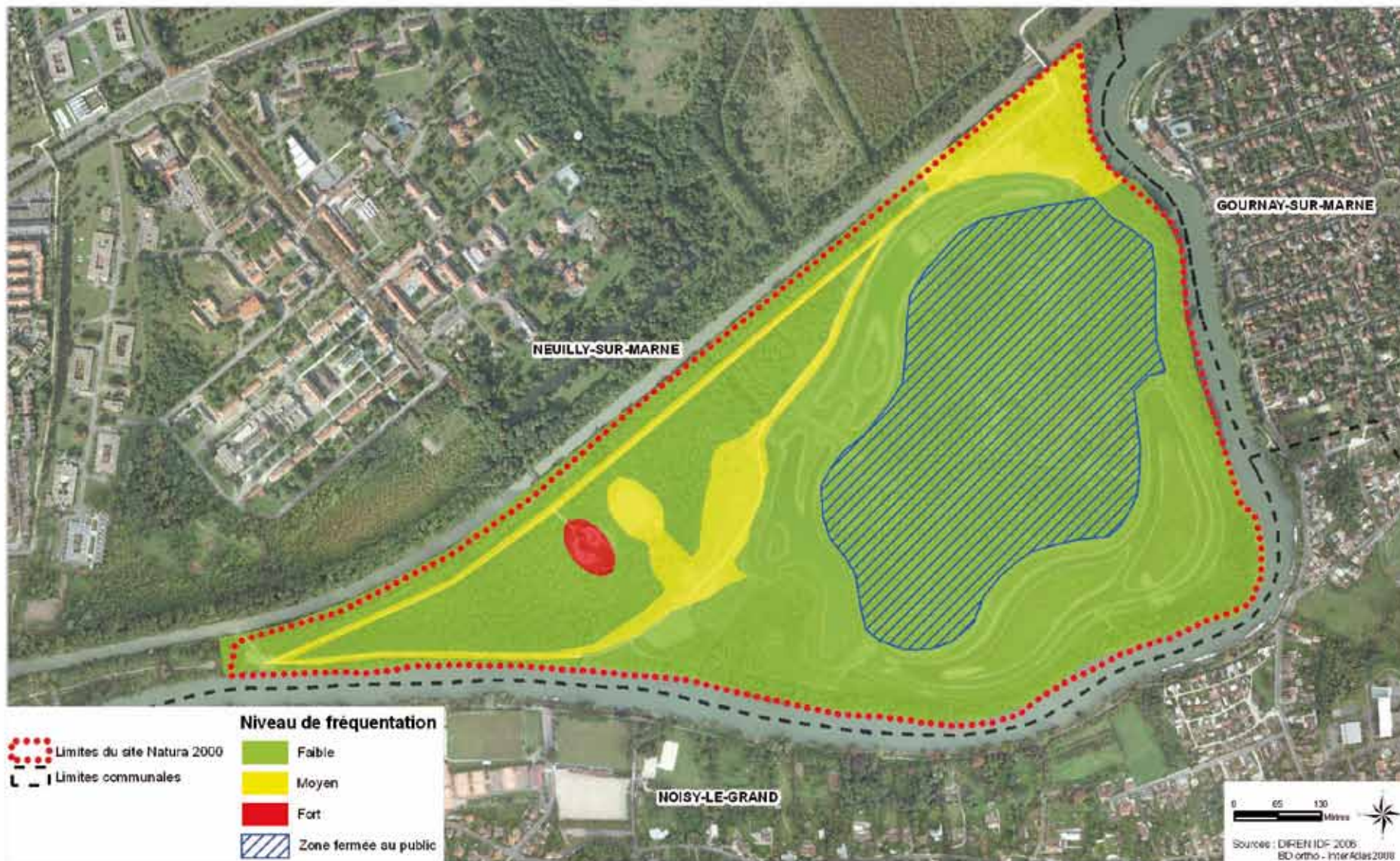
Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112013 : Zone de Protection Spéciale "Sites de la Seine-Saint-Denis"



FREQUENTATION MOYENNE

PARC DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-ILE

Date de mise à jour : 07/10/10



SYNTHESE DES ENJEUX

1. Hiérarchisation des enjeux par espèce et par milieu
2. Enjeux écologiques
3. Synthèse des enjeux écologiques
4. Couplage des enjeux écologiques et de la fréquentation

1. Hiérarchisation des enjeux par espèce et par milieu

Pour chaque entité, les enjeux écologiques relatifs aux 12 espèces d'oiseaux ont été évalués à l'issue d'échanges entre les gestionnaires de parcs, les experts et les associations naturalistes. Cette analyse a veillé à respecter les exigences écologiques des espèces, à prendre en compte les spécificités de gestion de chaque entité tout en garantissant une cohérence sur l'ensemble du site.

Dans un premier temps, la valeur patrimoniale actuelle (faible, moyenne ou forte) a été estimée d'après différents critères : le statut de l'espèce parmi les douze catégories détaillées précédemment (nicheur, en chasse, migrateur ou hivernant pouvant respectivement être qualifiés de régulier, occasionnel ou potentiel), la régularité de la présence de l'espèce, l'ancienneté de la dernière observation, la quantité et la qualité des habitats favorables sur l'entité ainsi que sur l'ensemble de la ZPS.

Dans un deuxième temps le potentiel d'évolution future (faible, moyen, fort) de ces espèces a été évalué en fonction des possibilités d'évolution favorables des habitats présents et des souhaits exprimés par les gestionnaires.

Le niveau d'enjeu de conservation (faible, moyen, fort) est une synthèse de la valeur patrimoniale actuelle et du potentiel d'évolution future. La méthode suivante a été appliquée :

Valeur patrimoniale actuelle	Faible	Faible	Faible	Moyenne	Moyenne	Fort
Potentiel d'évolution future	Faible	Moyen	Fort	Moyen	Fort	Fort
Enjeu de conservation	Faible	Faible	Moyen	Moyen	Fort	Fort

Ces enjeux ont ensuite été regroupés par grands types de milieux dans un second tableau, permettant d'identifier les milieux regroupant plusieurs espèces et facilitant la correspondance avec les cartes d'habitats.

Enfin, ces niveaux d'enjeux ont été appliqués aux cartes d'habitats avifaunistiques. Un habitat est affecté au niveau le plus élevé des espèces le fréquentant. Il est utile de préciser que plus l'habitat concerne d'espèces, plus les enjeux écologiques le concernant sont élevés.

HIERARCHISATION DES ENJEUX PAR MILIEU

Milieu	Valeur patrimoniale actuelle	Potentiel d'évolution future	Enjeu de conservation
Milieux humides	Forte sur la rive sud (Martin-pêcheur) et au niveau de l'ilot à sterne (Sterne), moyen sur les bassins (Gorgebleue)	Fort sur la rive sud et les bassins (Blongios, Butor, Gorgebleue, Martin-pêcheur, Sterne)	Fort sur la rive sud et les bassins (Blongios, Butor, Gorgebleue, Martin-pêcheur, Sterne)
Milieux ouverts	Moyen sur la friche centrale et ses alentours (Pie-grièche)	Fort sur la friche centrale et ses alentours du fait de la présence de 5 espèces à enjeu moyen (Bondrée apivore, Busard cendré, Busard Saint-Martin, Hibou des marais, Pie-grièche)	Fort sur la friche centrale et ses alentours du fait de la présence de 5 espèces à enjeu moyen (Bondrée apivore, Busard cendré, Busard Saint-Martin, Hibou des marais, Pie-grièche)
Milieux boisés	Faible	Faible	Faible

HIERARCHISATION DES ENJEUX PAR ESPECE

Espèce inscrite à l'annexe I de la directive Oiseaux	Rappel de l'habitat d'espèce	Valeur patrimoniale actuelle		Potentiel d'évolution future		Enjeu de conservation
		Détail	Niveau	Détail	Niveau	
Blongios nain	Milieu humide à roselières et eau libre stagnante	Espèce non observée	Faible	Nicheur régulier, gestion favorable des milieux humides	Moyen	Moyen
Bondrée apivore	Boisement de feuillus mûres associé à des milieux ouverts	Territoire de chasse (ensemble du parc en 2010), habitat assez bien représenté sur l'entité et assez présent sur l'ensemble du site	Faible	Territoire de chasse régulier, maintien de la gestion favorable de la friche centrale	Moyen	Moyen
Busard cendré	Fourré arbustif, prairie sèche	Migrateur occasionnel (ensemble du parc en 2002), habitat assez bien représenté sur l'entité et sur l'ensemble du site	Faible	Migrateur occasionnel, maintien de la gestion favorable de la friche centrale	Moyen	Moyen
Busard Saint-Martin	Fourré arbustif, prairie sèche, prairie humide	Hivernant occasionnel (ensemble du parc en 2003), habitat assez bien représenté sur l'entité et sur l'ensemble du site	Faible	Migrateur occasionnel, maintien de la gestion favorable de la friche centrale	Moyen	Moyen
Butor étoilé	Milieu humide à roselières et eau libre stagnante	Espèce non observée	Faible	Hivernant occasionnel, gestion favorable des milieux humides	Moyen	Moyen
Gorgebleue à miroir	Milieu humide à roselières et eau libre stagnante	Migrateur occasionnel (berge sud en 2010), habitat faiblement représenté sur l'entité et sur l'ensemble du site	Moyenne	Migrateur régulier, gestion favorable des milieux humides	Moyen	Moyen
Hibou des marais	Fourré arbustif, prairie sèche, prairie humide	Migrateur, hivernant potentiel (friche centrale en 2003), habitat assez bien représenté sur l'entité et l'ensemble du site	Faible	Hivernant occasionnel, gestion favorable de la friche centrale	Moyen	Moyen
Martin-pêcheur d'Europe	Rives naturelles ou artificielles de cours d'eau et de plans d'eau	Nicheur régulier (berge sud en 2008), habitat bien représenté sur l'entité et peu présent sur l'ensemble du site	Forte	Maintien de la situation actuelle, gestion favorable des milieux humides	Fort	Fort
Pic noir	Boisement de feuillus mûres	Espèce non observée	Faible	Nicheur occasionnel, vieillissement des boisements	Faible	Faible
Pie-grièche écorcheur	Fourré arbustif, prairie sèche	Migrateur occasionnel (2004 et 2005), habitat assez bien représenté sur l'entité et l'ensemble du site	Moyenne	Nicheur régulier, maintien de la gestion favorable de la friche centrale	Moyen	Moyen
Pic mar	Boisement de feuillus mûres	Espèce non observée	Faible	Nicheur occasionnel, vieillissement des boisements	Faible	Faible
Sterne pierregarin	Ilot sableux et gravillonneux à proximité de plans d'eau et de cours d'eau	Nicheur occasionnel (ilot du bassin sud en 2010), habitat faiblement représenté sur l'entité et sur l'ensemble du site	Forte	Nicheur régulier, maintien de l'ilot à sterne	Fort	Fort

Date de mise à jour : 12/10/10

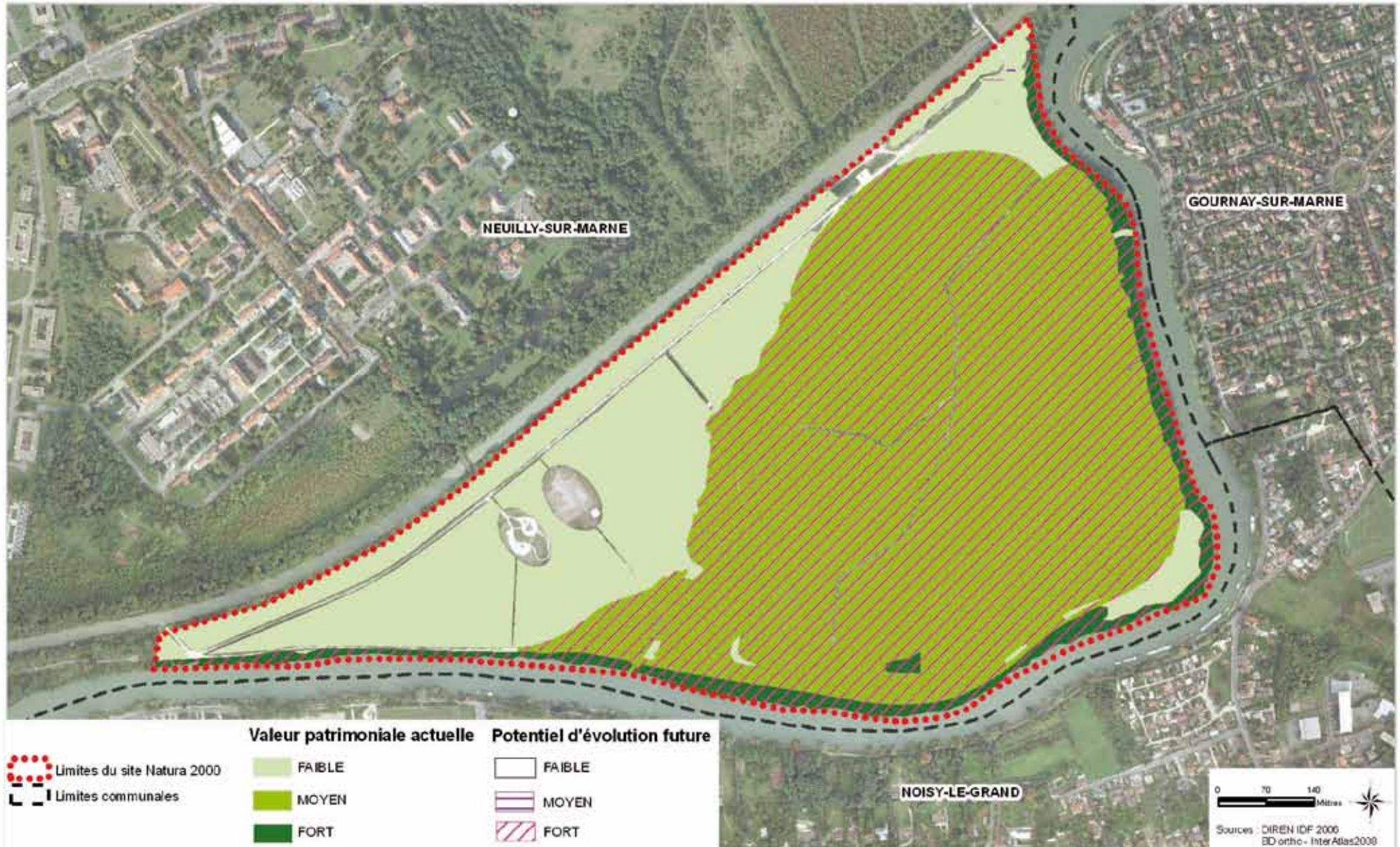




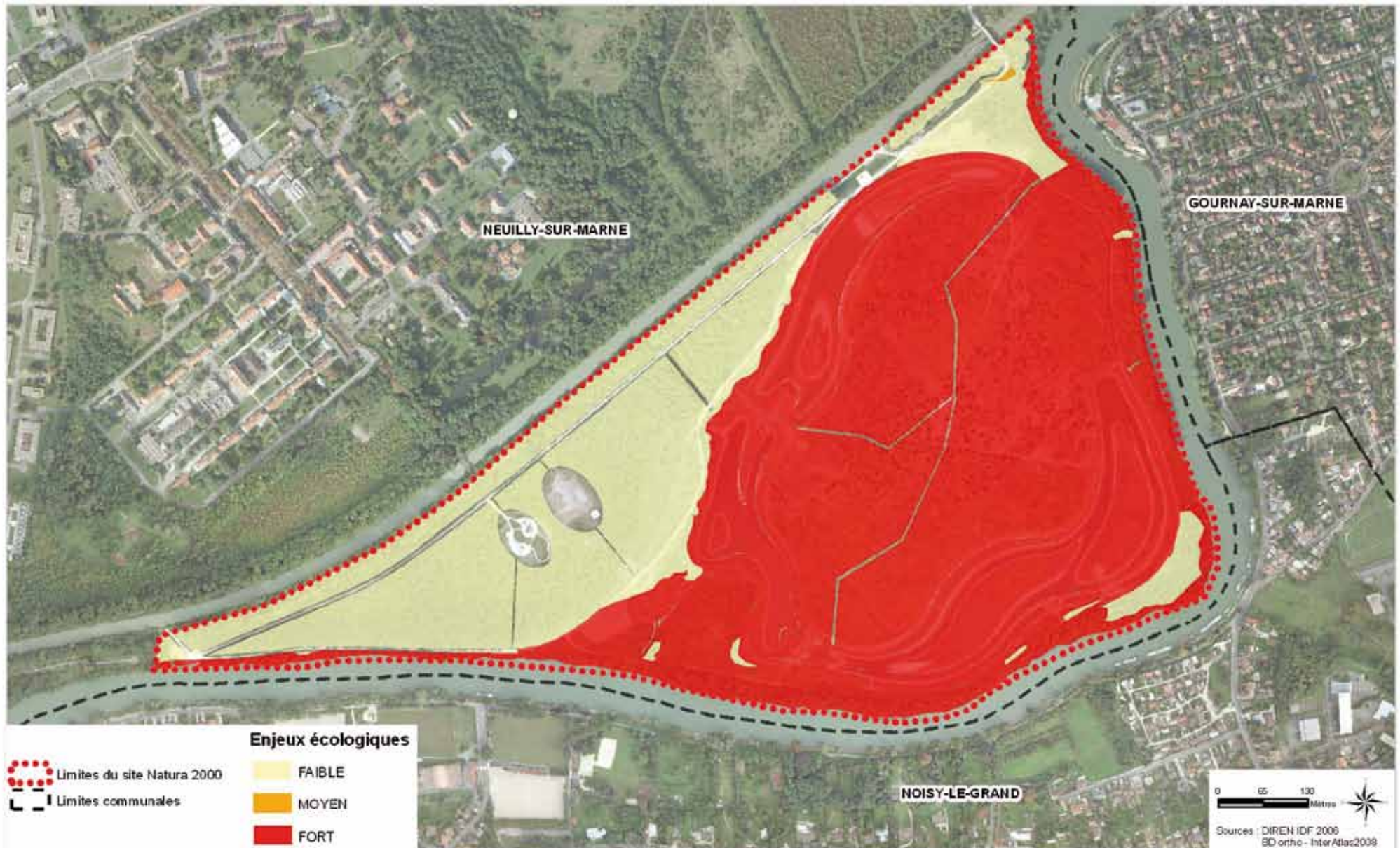
ENJEUX ECOLOGIQUES POTENTIELS

PARC DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-ILE

Date de mise à jour : 12/10/10



Date de mise à jour : 12/10/10



Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112013 : Zone de Protection Spéciale "Sites de la Seine-Saint-Denis"



**CARTE DE COUPLAGE DES ENJEUX ECOLOGIQUES
ET DE LA FREQUENTATION**

PARC DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-ILE

Date de mise à jour : 12/10/10

